

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 juillet 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay Sainte-Sabine
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et/ou sont absents à cette séance:

François Michon (Saint-Luc)
René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Messieurs Camil Turmel (Lac-Etchemin) et Hector Provençal (Sainte-Rose-de-Watfort) arrivent à 19h08.

Madame Dominique Vien, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Luc Leclerc et Madame Marie-Josée Fontaine, technicienne en administration sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-07-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 12 JUIN, ET SUIVI**

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 JUIN, ET SUIVI**
- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**
 - 08.02 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Cyprien**
 - 08.03 - Programme d'aménagement durable des forêts dans la région de la Chaudière-Appalaches 2018-2019 (PADF)**
 - 08.04 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - MRC des Etchemins**
 - 12.03 - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**
 - 12.04 - Ministère des Transports du Québec (MTQ)**
 - 12.05 - Résolution d'appui à la MRC de la Matapédia**
 - 12.06 - Résolution d'appui à la MRC de la Matapédia**
 - 12.07 - Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités**
 - 12.08 - Résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague**
 - 12.09 - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)**
 - 12.10 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**
 - 12.11 - Légalisation du cannabis**
 - 12.12 - Dossier motoneiges: Différend ACMA/FCMQ**
 - 12.13 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins**
 - 12.14 - La Mutuelle des municipalités du Québec**
 - 12.15 - Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins**
 - 12.16 - Horto Verdi - Journée Couleurs et Saveurs**
 - 12.17 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins**
 - 12.18 - Comité de développement stratégique des Etchemins**
 - 12.19 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins - Lac-à-l'épaule**

12.20 - Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL)

13 - ADMINISTRATION

13.01 - Liste des comptes à payer

13.02 - État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION

14.01 - Dominique Vien - lettres de félicitations

14.02 - Société d'habitation du Québec (SHQ)

14.03 - École des Appalaches

14.04 - MRC d'Antoine-Labelle

14.05 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

14.06 - Motion de félicitations

14.07 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

14.08 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

14.09 - MRC des Maskoutains

14.10 - MRC des Maskoutains

14.11 - La Mutuelle des municipalités du Québec

14.12 - MRC de Pontiac

14.13 - Corporation Éco-Parc des Etchemins

14.14 - Fonds d'appui au rayonnement des régions

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN, ET SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin soit modifié au point 10.01.12 (remplacer Caisse Populaire de Saint-Zacharie confirmant que la Caisse Desjardins par Caisse Desjardins du sud de la Beauce confirmant que l'institution financière) et adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26

JUIN, ET SUIVI

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucune analyse.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-07-03

08.01 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 480-2019, 481-2019 et 482-2019 de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté le 3 juin 2019, les règlements nos 480-2019, 481-2019 et 482-2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis de construction et certificats, ainsi que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE ce plan et ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 480-2019, 481-2019 et 482-2019 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-04 08.02 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Cyprien

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 336-2019, 337-2019 et 338-2019 de la municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien a adopté le 20 juin 2019, les règlements nos 336-2019, 337-2019 et 338-2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis de construction et certificats, ainsi que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE ce plan et ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 336-2019, 337-2019 et 338-2019 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-05 08.03 - Programme d'aménagement durable des forêts dans la région de la Chaudière-Appalaches 2018-2019 (PADF)

Programme d'aménagement durable des forêts dans la région de la Chaudière-Appalaches 2018-2019 : autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit faire parvenir au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs son approbation du bilan de planification annuelle PADF 2018-2019 dans les plus brefs délais;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins mandate la direction générale à prendre connaissance du bilan des actions

réalisées dans le cadre du Programme PADF 2018-2019 et l'autorise à transmettre l'approbation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-06

08.04 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Émission de certificat de conformité : Règlements nos 85-2019 et 86-2019 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 4 juin 2019, les règlements nos 85-2019 et 86-2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement relatif aux permis de construction et certificats, ainsi que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 85-2019 et 86-2019 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins que la Ressourcerie de Bellechasse à Saint-Anselme a réalisé de nouveaux aménagements.

Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien a assisté à une rencontre de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Monsieur Adélarde Couture, maire de Saint-Camille a assisté à une rencontre du Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de

Bellechasse, les discussions ont porté sur le rapport 2018.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

10.01 - Projets locaux

Aucun projet.

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune ratification.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

2019-07-07

12.02 - MRC des Etchemins

Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat.

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi no 108. Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des Marchés publics (LQ. 2017,C.27), a été sanctionnée le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du code municipal du Québec, une MRC doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins adopte la présente procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;

QUE ladite procédure soit publiée sur le site Internet de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-08

12.03 - Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Entente de partenariat.

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC des Etchemins à faire partie de l'entente de partenariat visant à élaborer conjointement avec les autres

MRC/Ville de Chaudière-Appalaches, le Plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente sera signée par chacun des directeurs généraux;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la résolution numéro 2019-05-04 en raison du changement survenu au poste de directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale, Mme Dominique Vien ou le directeur général adjoint, M. Martin Roy soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, l'entente de partenariat concernant le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ou tout autre document faisant référence à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-09

12.04 - Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Bail - Emprise ferroviaire - Ministère des Transports (MTQ).

CONSIDÉRANT la volonté du Ministère des Transports de louer la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée unissant la municipalité de Saint-Benjamin à la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis à des fins récréotouristiques, de plein-air, de sport, de loisirs et d'en faire un parc linéaire;

CONSIDÉRANT le souhait de la MRC des Etchemins de développer le récréotourisme;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la résolution numéro 2018-07-10 pour déterminer de nouveaux signataires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le préfet, M. Richard Couët et le directeur général adjoint, M. Martin Roy soient et sont autorisés à signer le présent bail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-10

12.05 - Résolution d'appui à la MRC de la Matapédia

Demande d'appui concernant le budget d'aide financière à la voirie locale du Ministère des Transports (MTQ) et faisant référence au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matapédia a déposé une demande d'appui par la résolution # 2019-113 concernant le budget d'aide financière à la voirie locale du Ministère des Transports (MTQ);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER
TANGUAY,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des
Etchemins appuient la résolution portant le numéro 2019-113 de la MRC
de la Matapédia et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-11

12.06 - Résolution d'appui à la MRC de la Matapédia

Demande d'appui concernant l'admissibilité des travaux de réfection des
passages à niveau aux programmes d'aide financière du M.T.Q.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matapédia a déposé une demande
d'appui par la résolution # 2019-114 concernant l'admissibilité des
travaux de réfection des passages à niveau aux programmes d'aide
financière du M.T.Q;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des
Etchemins appuient la résolution portant le numéro 2019-114 de la MRC
de la Matapédia et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-12

**12.07 - Résolution d'appui à la Fédération québécoise des
municipalités**

Programme Réno-Région.

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux sont très sensibles à la
situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs
familles défavorisées de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des sommes engagées pour ce
programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a rendu publique une
répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par
rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-
2019;

CONSIDÉRANT QUE la répartition annoncée reste tout à fait
insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne
permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs
MRC;

CONSIDÉRANT QU'après une analyse comparative des répartitions
consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des

montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

CONSIDÉRANT l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Finances de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d'en assurer la pérennité pour les années à venir;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quelque soit le territoire qu'elles habitent;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, à la présidente de la Société d'habitation du Québec, Mme Guylaine Marcoux, et à la FQM;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux médias du territoire de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-13

12.08 - Résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Demande d'appui concernant le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a déposé une demande d'appui par la résolution # 2019-07-159 concernant le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuient la résolution portant le numéro 2019-07-159 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et que la présente soit acheminée à cette dernière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-14

12.09 - Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)

CONSIDÉRANT QUE l'Essentiel est l'organisme désigné pour représenter la MRC des Etchemins dans le cadre de l'Alliance pour la Solidarité;

CONSIDÉRANT QUE sa directrice générale propose les personnes suivantes pour faire partie du Comité d'analyse des projets:

Mme Geneviève Turcotte, directrice générale de L'Essentiel des Etchemins;

Mme Dominique Vien, directrice générale de la MRC des Etchemins;

Mme Mélanie Gagnon, directrice de la Coop de solidarité des services à domicile des Etchemins et représentante du Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté (GRAP);

Monsieur Joey Cloutier, maire de la municipalité de Saint-Zacharie;

Madame Marielle Lemieux, mairesse de la municipalité de Saint-Magloire.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins accueillent favorablement la composition du Comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-15

12.10 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Adoption du budget pour l'année en cours du Plan de développement

(PDZA).

CONSIDÉRANT l'adoption du PDZA par la résolution 2019-02-06;

CONSIDÉRANT la présentation de Mme Sarah Jane Armstrong au comité de travail du 3 juillet dernier sur les activités à organiser pour l'année en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins consentent un montant de trois mille six cent soixante-quinze dollars (3 675,00\$) pour la réalisation de ces activités;

QUE cette somme soit prise à même le fonds d'opération de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-16

12.11 - Légalisation du cannabis

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a octroyé une somme de 40, 188\$ sur 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes financières en provenance de la Croisée des Chemins et de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins (CSBE) ont été reçues à la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les deux demandes ne soient pas retenues;

QUE suite aux recommandations du Comité administratif, les membres du Conseil de la MRC des Etchemins utilisent les sommes disponibles pour réaliser de l'affichage et une campagne de sensibilisation à l'échelle de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-17

12.12 - Dossier motoneiges: Différend ACMA/FCMQ

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Clubs motoneiges du Québec et l'Association des Clubs motoneigistes de Chaudière-Appalaches vivent présentement une mésentente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE suite aux recommandations du Comité administratif, les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ne donnent pas d'appui à l'une ou l'autre des parties dans ce différend à caractère privé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-18

12.13 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le Plan de relance économique de la MRC des Etchemins en est à sa troisième phase;

CONSIDÉRANT QUE les maires et mairesses du territoire des Etchemins souhaitent réfléchir à la trajectoire à donner au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins tiennent un second lac-à-l'épaule les 23-24 août prochains, dans un établissement hôtelier de Chaudière-Appalaches, et ce, en présence de M. Pierre Drouin, directeur au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du représentant de la municipalité de Saint-Prospier, M. Guylain Turcotte, de la directrice générale de la MRC des Etchemins, Mme Dominique Vien, et du directeur général adjoint, M. Martin Roy;

QUE tous les frais soient assumés par la MRC des Etchemins à l'exception des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.14 - La Mutuelle des municipalités du Québec

Une lettre en provenance de La Mutuelle des municipalités du Québec, nous rappelle l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

12.15 - Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins

Un modèle de résolution sera expédié à chacune des municipalités touchées par cette entente. Elle concerne la nomination d'un 4^{ième} maire en provenance d'une municipalité membre de la Régie incendie du secteur est des Etchemins (Risede).

2019-07-19

12.16 - Horto Verdi - Journée Couleurs et Saveurs

CONSIDÉRANT la demande de commandite de 1 500,00\$ de Horto Verdi à Lac-Etchemin pour sa journée Couleurs et Saveurs samedi le 17 août prochain à Lac-Etchemin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins alloue une somme de cinq cents dollars

(500,00\$) pour la tenue de l'événement du samedi 17 août prochain en accord avec une mesure du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-20

12.17 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Luc Leclerc, directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il est le signataire autorisé, par résolution, à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 2018-11-17;

QUE Mme Dominique Vien, nouvelle directrice générale de la MRC des Etchemins, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-21

12.18 - Comité de développement stratégique des Etchemins

CONSIDÉRANT la pertinence de nommer un représentant de la MRC des Etchemins sur ledit Comité.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire soit la représentante de la MRC des Etchemins sur le Comité de développement stratégique des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-22

12.19 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins - Lac-à-l'épaule

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent la tenue d'un lac-à-l'épaule;

CONSIDÉRANT le besoin de retenir les services d'un animateur dans le domaine du développement stratégique pour le déroulement de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins retienne les services de Monsieur Luc Samama, Consultant en développement stratégique de la Firme Conjoncture Affaires publiques pour la préparation et l'animation du lac-à-l'épaule prévu les 23 et 24 août prochains.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-07-23

12.20 - Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités de la MRC des Etchemins ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ledit plan a pour but de déterminer les interventions nécessaires et prioritaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale du PIIRL, approuvée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

Considérant que plusieurs municipalités ont déjà engagé des dépenses en lien avec les travaux à effectuer, avec l'autorisation des représentants du MTQ (plans et devis, étude géotechnique, entre autres), sans être informées que ces travaux préliminaires seraient sans suite;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a annoncé aux municipalités concernées, en juin 2019, qu'il n'y avait plus d'argent pour poursuivre les travaux, et ce, sans aucune solution de rechange;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL);

De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent le financement pour la réalisation complète du PIIRL;

De transmettre la présente résolution à :

- Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse;
- M. Samuel Poulin, député de Beauce Sud;
- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec;
- Mme Marie-Eve Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
- M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;
- M. Jacques Demers président de la FQM;
- M Alexandre Cusson, président de l'UMQ.

De transmettre la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC des Etchemins et à toutes les MRC du Québec afin qu'elles

l'appuient et qu'elles la transmettent au Gouvernement du Québec, au ministère des Transports et aux unions municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2019-07-24

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent vingt-six mille quarante dollars et vingt-neuf sous (326 040,29\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION

14.01 - Dominique Vien - lettres de félicitations

La Corporation des officiers municipaux (COMAQ).

Desjardins Caisse des Etchemins.

Municipalité de Saint-Cyprien.

14.02 - Société d'habitation du Québec (SHQ)

Dépôt de document - Approbation des états des débours et des encaissements pour l'année financière 2018.

14.03 - École des Appalaches

Remerciements pour la commandite contribuant à la réalisation du "80 des Etchemins".

14.04 - MRC d'Antoine-Labelle

Dépôt de document - Réno-Région.

14.05 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Dépôt de document - Modification du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État.

2019-07-25

14.06 - Motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Simon Carrier Tanguay pour avoir été élu maire de la municipalité de Sainte-Sabine par acclamation au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 21 juin dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14.07 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Point d'information - Priorités dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

14.08 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Dépôt de document - Aires de repos exploitation acéricole.

14.09 - MRC des Maskoutains

Dépôt de document - Résolution numéro 19-06-172, Transport adapté.

14.10 - MRC des Maskoutains

Dépôt de document - Résolution numéro 19-06-174, Programme de subvention au transport adapté.

14.11 - La Mutuelle des municipalités du Québec

Dépôt de document - Modification au calcul de votre part de la ristourne 2018 de la MMQ.

14.12 - MRC de Pontiac

Dépôt de document - Commission d'enquête, inondations 2019 et projet de décret.

14.13 - Corporation Éco-Parc des Etchemins

Invitation à l'inauguration de la nouvelle zone aquatique.

14.14 - Fonds d'appui au rayonnement des régions

Invitation de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse à la conférence de presse du 10 juillet, à 10h00, à l'Éco-Parc des Etchemins pour l'annonce des projets retenus dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

15 - SUJETS DIVERS

- Distribution du journal la Voix du Sud, secteur Saint-Benjamin.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-07-26

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE